

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 octobre 2021

N° CP-2021-9-12-18

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service habitat et développement

#### **Service consulté**

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMITEL ET DE RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE DISPOSITIF CAP'LOJI**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association AMITEL pour son dispositif Cap'loji. La participation de la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par l'association, pour l'année 2021, à hauteur de 28 000 €. Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable des Commissions territoriales Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg, Eurométropole de Strasbourg et Centre Alsace et de l'équité territoriale en date du 4 octobre 2021.

#### **1/ Présentation**

Acteur incontournable en matière de solidarités, la Collectivité européenne d'Alsace soutient et encourage plusieurs dispositifs d'aide à l'accès au logement des jeunes, qui constitue un facteur essentiel de leur parcours vers l'autonomie, leur insertion sociale et professionnelle.

Ces dispositifs constituent autant d'outils d'accompagnement répondant à des situations plurielles et des besoins multiples que recouvre la jeunesse. Dans le contexte sanitaire actuel, ils sont d'autant plus nécessaires à la garantie de l'équité des chances et à la lutte contre l'isolement et ses effets.

Ces outils s'inscrivent pleinement dans la politique de l'habitat de la Collectivité européenne d'Alsace et figurent à ce titre dans le Plan Départemental de l'Habitat du Bas-Rhin 2018-2023 (n° CD/2018/008 du 26 mars 2018), dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin 2015-

2020 (n° CD/2015/110 du 2 novembre 2015) prorogé en 2021 ainsi que dans le plan Enfance Jeunesse Famille 2018-2023 (n° CD/2018/021 du 25 juin 2018).

Parmi eux, figure le dispositif Cap'loji - conseil et accompagnement aux projets de logement des juniors - mis en œuvre par AMITEL, association privée de droit local créée dans les années 1920.

AMITEL a pour objet le logement des jeunes et leur accompagnement vers l'autonomie. Gestionnaire de 537 logements, ses résidences à Haguenau et Strasbourg accueillent environ 2 000 jeunes chaque année.

Depuis 2015, son dispositif Cap'loji (« conseil et accompagnement aux projets de logement des juniors ») informe, conseille et accompagne spécifiquement les jeunes actifs de 18 à 30 ans en insertion locative et/ou à la recherche d'un logement temporaire.

Dirigé par un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (« CLLAJ »), Cap'loji s'appuie sur une équipe chargée de l'animation, du soutien et de l'aide administrative, sur 44 logements en intermédiation locative ainsi qu'un réseau dynamique de partenaires : Missions Locales, bailleurs, collectivités, centres sociaux-culturels, entreprises, Sécurité sociale, Action Logement, centres de formations et de formations d'apprentis, etc.

## **2/ Axes d'intervention**

A l'échelle du territoire du Bas-Rhin, l'action de Cap'loji permet :

- D'informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement durable ou temporaire ;
- De construire, animer et mobiliser le réseau d'acteurs concernés par le logement des jeunes.

Depuis 2019, l'association détient un « Loji'truck », véhicule de 3,5 tonnes transformé en bureau itinérant qui intervient à la demande des partenaires et lors de permanences territoriales. Il permet de toucher directement les jeunes au plus près des territoires.

Les jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif Cap'loji bénéficient par ailleurs de l'offre de service de l'association développée principalement dans ses résidences : blanchisserie, restauration, recyclerie.

## **3/ Adaptation au contexte sanitaire**

L'activité du Loji'truck ayant été suspendue du fait des mesures de restriction sanitaire, l'association a pallié ce manque d'animation par l'organisation d'une vingtaine d'ateliers en mission locale, au sein des locaux à Haguenau et Strasbourg ainsi qu'en visio.

La création d'une page Internet « Fight the covid » sur son site facilite l'accès des jeunes aux dernières informations gouvernementales, numéros d'urgence, détails des gestes barrières et met à leur disposition d'autres ressources ludiques (vidéos, jeux, visites virtuelles de musées...) pour lutter contre l'isolement induit par les mesures de confinement.

L'association travaille actuellement à l'enrichissement et l'adaptation de son site internet au format smartphone afin d'apporter aux jeunes un premier niveau d'informations plus conséquent.

La forte activité de l'association sur les réseaux sociaux a permis d'assurer le maintien de la visibilité du dispositif et celui du lien social.

Par ailleurs, au sein de ses résidences, l'association a adapté ses pratiques de gestion (désinfection journalières, distribution de masques, accompagnement des malades, pédagogie et contrôle pour les jeunes...).

AMITEL a aussi développé une nouvelle offre de service, à l'image de la livraison des repas dans les logements compte tenu de la fermeture de leurs lieux de restauration et de tous les espaces collectifs en général.

Avec pas moins de 1 634 interventions auprès des jeunes résidents, soit une moyenne de 7 par jour ouvré, l'association a fait valoir la réelle valeur ajoutée du logement accompagné à travers sa disponibilité sur site (tous les jours de la semaine, hormis durant le premier confinement) et sa qualité d'attention conjuguée à son exigence d'efficacité.

#### **4/ Cap'loji : bilan d'activité 2020**

341 jeunes ont été rencontrés et informés (contre 399 en 2019).

113 jeunes ont été accompagnés vers le logement (contre 176 en 2019), en plus de ceux n'ayant pas trouvé de logement en 2019 et dont l'accompagnement s'est poursuivi.

53 des 176 entrées dans un logement ont concerné l'intermédiation locative et les foyers de jeunes travailleurs (contre 58 en 2019).

L'adaptation des actions de l'association a donc permis de contenir une baisse significative de l'activité du dispositif.

#### **5/ Ressources 2021**

Le coût de fonctionnement du dispositif Cap'Loji pour 2021 est budgétisé à 140 087 € (111 430 € en 2020).

L'embauche d'une accompagnatrice projet logement à temps-partiel supplémentaire, en novembre 2020, a fait l'objet d'un financement de Pôle emploi (contrat aidé). L'équipe se compose par ailleurs d'une accompagnatrice projet logement, d'un chargé de développement et de la directrice.

Financeurs	Montant
Collectivité européenne d'Alsace	28 000 €
Eurométropole de Strasbourg	15 000 €
Région Grand Est	20 000 €
Participation des bailleurs	500 €
AMITEL	52 777 €
Versement AAP	10 000 €
Pôle emploi –contrat aidé	3 250 €
Subventions diverses	10 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 087 €</b>

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par l'association, pour l'année 2021, à hauteur de 28 000 €, soit le même montant qui avait été attribué en 2020. Les modalités de versement sont indiquées dans la convention financière attenante.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 € à l'association AMITEL au titre de son dispositif Cap'loji pour l'année 2021 ;

- D'approuver la convention de financement jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que les dépenses correspondantes seront à prélever sur l'opération 004, tranche P044O004T01 natana 1400, chapitre 65, nature 65748, fonction 552 du budget de la CeA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY